Programme | Soutien au travail

Fiche synthèse à l'intention des gestionnaires

1 Objectif du programme :

Soutenir toute personne employée du CISSS de Laval présentant des difficultés, pouvant être liées à une fragilité ou à de la détresse psychologique, qui le gênent dans la réalisation de son travail.

2 Difficultés au travail :

Exemples :
- Difficultés à moduler ses émotions
- Difficultés à maintenir de bonnes relations au travail
- Difficultés de concentration, d'attention, de mémoire ou de prise de décisions

Étape 1

Identification d'une personne présentant des difficultés au travail

Le gestionnaire :
- Observe des difficultés chez la personne (ou en est informé par les collègues).
- Rencontre la personne afin d'identifier des moyens de soutien qu'il est possible de lui offrir (ex. : suivi, aménagements).
- Recommande à la personne de communiquer avec un veilleur (ou invite le veilleur attitré dans sa direction à communiquer avec la personne).
- Suggère au travailleur des moyens pour prendre soin de soi.

Étape 2

Référence au programme de soutien au travail

Le gestionnaire :
- Observe que les difficultés au travail sont toujours présentes malgré les interventions réalisées.
- Identifie que la personne répond aux critères d'inclusion du programme de soutien au travail.
- Présente le programme au travailleur et valide son intérêt à recevoir ce service.
- Complète une demande de services avec l'accord de la personne ou l'invite à le faire elle-même.

Étape 3

Soutien dans le cadre du programme

Le gestionnaire :
- Libère la personne durant son quart de travail afin que celle-ci puisse assister à ses rencontres de suivi avec l'ergothérapeute.
- Demeure disponible au besoin (ex. : échanges avec l'ergothérapeute, besoin de mise en place d'aménagements, etc.).

Service de prévention, santé et mieux-être
Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Québec